

**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

**Herausgeber:** Société suisse des traditions populaires

**Band:** 63 (1973)

**Artikel:** Hérémente : du village traditionnel au village-dortoir

**Autor:** Egloff-Bodmer, A. / Casanova, M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1005441>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Hérémente

du village traditionnel au village-dortoir

A. EGLOFF-BODMER, groupe dirigé par M. Casanova

Alors qu'en 1930 encore Hérémente était un village paysan par excellence, dont l'agriculture autochtone et l'élevage du bétail constituaient les seules ressources, il ne compte plus aujourd'hui que deux paysans agriculteurs, âgés tous deux de plus de 70 ans et célibataires. Tous les autres habitants valides sont paysans-ouvriers, c'est-à-dire qu'ils fauchent encore leurs prés, possèdent 1 à 2 vaches, mais gagnent leur pain par un travail professionnel en dehors de l'agriculture. Les 50% font la navette cinq jours par semaine entre le village et la plaine, plusieurs ne rentrent que pour le week-end. C'est ce qui explique le degré de motorisation: en 1950 une seule voiture dans tout le village, celle du postier; en 1973 plusieurs véhicules à moteur dans chaque famille. Une étable communautaire (une seconde est en construction) remplace les étables particulières: le bétail y est soigné par un employé, ceci afin de décharger les femmes et les enfants pendant l'absence des pères de famille. Les migrations saisonnières entre le village, les mayens et les alpages ont cessé il y a environ 30 ans.

Pourquoi et quand le style de vie traditionnel a-t-il été abandonné? En 1930 rien ne distinguait Hérémente des autres villages de montagne du Valais. La construction du premier barrage de la Dixence S.A. (recouvert aujourd'hui par les eaux du grand lac d'accumulation) nécessita une route carrossable pour les transports; elle offrit surtout, en pleine crise économique, du travail à la population de la vallée qui s'embaucha sur les nombreux chantiers, où l'on était bien payé. La formation professionnelle des jeunes fut de ce fait négligée. Or, le barrage terminé, la commune dut faire face au problème du chômage. C'est à ce moment que la maison Sodeco à Genève y installa un petit atelier pour la fabrication de compteurs de téléphone. Aujourd'hui la petite usine offre un travail convenablement rémunéré à 25% des habitants, hommes et femmes, sans formation professionnelle spécifique; elle emploie également un petit nombre d'ouvriers qualifiés, et depuis un certain nombre d'années des apprentis peuvent y acquérir une formation complète d'outilleurs.

Ce petit établissement industriel a contribué à maintenir le nombre des habitants, malgré la diminution des naissances. Hérémente compte aujourd'hui environ 1600 habitants. Souvent les jeunes quittent le village pour aller travailler ailleurs et pour se marier, surtout quand la fiancée n'est pas originaire de la vallée. Mais bon nombre d'entre eux reviennent habiter au village au bout de quelques années. D'autres attendent leur retraite pour revenir au pays. Les jeunes qui partent, les vieux qui reviennent rendent difficile l'équilibre des finances communales. Le revenu total des impôts s'élève actuellement à environ 2 millions, les dettes se chiffrent à 7 millions! Le plus important contribuable est sans

doute la S.A. de la Grande Dixence, mais la dévaluation monétaire risque de déséquilibrer le budget de la commune.

On nous dit qu'il n'y a pas de partis politiques à Hérémente. «Il y a le président et ceux qui sont pour lui – et ceux qui sont contre lui. Et au bout de 5 ans le 50% a changé de côté!»

Pour ce qui est de la politique cantonale, la majorité vote avec les démocrates-chrétiens.

Deux millions d'impôts, sept millions de dettes pour une commune qui, en 1971, a remplacé sa modeste église par une construction ultra-moderne qui lui a coûté quatre millions. Démesure? Folie des grandeurs? Je ne le pense pas; manifestation plutôt d'une communauté bien vivante, qui cherche courageusement son chemin.

Le nouveau centre scolaire comprend l'école primaire, l'école secondaire et l'école ménagère. Par décret cantonal, la commune est tenue de fournir à chaque enfant en âge scolaire qui habite à une certaine distance du centre un moyen de transport, soit bus, soit taxi. Les frais en sont à la charge de la commune; d'où la tendance à limiter le nombre de nouvelles constructions dans les hameaux et de concentrer les familles dans le village même. On interprétera dans ce sens les prescriptions fédérales sur les «zones vertes» ...

Le visage extérieur de nos villages de montagne a changé. La maison traditionnelle, à la partie arrière en maçonnerie avec devant en bois de mélèze, est abandonnée en faveur d'une construction plus moderne (et meilleur marché!) en maçonnerie et en béton. A Hérémente, une loi votée en 1955 exigeait encore l'ancien mode de construction; elle ne fut jamais appliquée et a été remplacée par un nouveau règlement précisant que les façades en maçonnerie doivent être en partie recouvertes de madriers. Les toits plats sont défendus. C'est encore une tentative de concilier la tradition avec les techniques modernes. Le remaniement parcellaire est en cours; il rencontre une opposition parfois farouche de la part de certains propriétaires.

Le tourisme est très peu développé: trois cafés, quelques chambres et appartements à louer à des vacanciers. L'infrastructure étant insuffisante, le conseil communal juge inopportun un développement qui risquerait de déséquilibrer les finances de la commune: l'infrastructure d'abord – les touristes ensuite.

Le costume n'est plus porté que par les vieilles femmes pour aller à la messe et aux enterrements. Mais la plupart des jeunes filles et des jeunes femmes possèdent un costume qu'elles portent les jours de fêtes. Les jeunes de moins de trente ans ont abandonné le patois, mais même les enfants le comprennent encore. Souvent des «bourgeois qui reviennent au pays» après des années d'absence se remettent au patois dès leur retour.